



LETTRE AUX APICULTEURS BRETONS N°23

Décembre 2015



Editorial

La saison 2015 se termine et nous préparons déjà celle de 2016. La douceur climatique de cette fin d'année fait oublier à nos abeilles l'importance du repos hivernale. Il est donc important de veiller aux réserves de nos colonies. De plus, cette douceur hivernale peut provoquer une réinfestation par Varroa. Il faudra être vigilant au printemps.

Cette saison 2015 a été marquée par de relatives belles récoltes en France mais également en Bretagne. Ces années nous permettent de souffler un peu et d'envisager plus sereinement l'année prochaine. Vos réponses à l'enquête sur la production de miel breton sont importantes pour vérifier cet état de fait.

Rémi a terminé sa formation à l'Ecole Vétérinaire de Nantes (ONIRIS), il sera donc plus disponible l'an prochain. Certains d'entre vous ne l'ont encore jamais rencontré mais il va tenter d'y remédier l'an prochain. Sa visite, si vous l'acceptez, lui permettra de mieux connaître nos divers modes de production bretons et de dresser un état des lieux de nos exploitations. Elle sera également l'occasion d'échanger avec lui sur vos attentes, vos projets. L'arrêt momentané du dispositif d'expérimentation avec l'ITSAP – Institut de l'Abeille, lui permettra de se focaliser uniquement sur l'assistance technique.

Au niveau national, le projet d'interprofession apicole est toujours sur les rails mais il ne semble pas évident de mettre tout le monde autour de la table et d'avancer ensemble. Nous verrons ce que l'avenir nous réserve.

Je profite également de la diffusion de ce nouveau numéro de la Lettre des apiculteurs bretons pour vous rappeler l'importance de la déclaration de vos ruches (une mise à jour suite à une demande européenne est en cours, vous en apprendrez d'avantage en lisant le paragraphe correspondant) mais aussi de vos réponses à la future enquête concernant les mortalités hivernales. La présence, encore cette année, d'*Aethina tumida* en Italie nous impose d'être vigilants. La pression du frelon asiatique en Bretagne est toujours présente. Les pièges distribués aux apiculteurs ont sans doute permis de diminuer le nombre de fondatrices mais les efforts sont à poursuivre.

A l'approche des fêtes, je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin d'année, ainsi qu'à vos proches, et vous redis notre motivation pour que les services proposés par la Commission Apiculture du GIE Elevages / ADA Bretagne répondent à vos attentes.

Christian TYGREAT
Président de la Commission Apiculture

Actualités nationales

Actualités ADA France

Site internet ADA France

ADAFrance, la Fédération nationale du réseau de développement apicole s'est dotée cette année d'un tout nouveau site internet. Celui-ci est accessible à l'adresse suivante www.adafrance.org. Vous y trouverez de nombreuses informations et actualités sur la filière apicole française. De nombreux documents et outils y sont également recensés... Bonne visite.

Journées ADA France

La troisième journée nationale du développement apicole d'ADA France aura lieu le 20 janvier 2015 en Bretagne, à la Lande du Moulin à Sulniac. Le thème de la journée sera le travail en exploitation apicole, le matériel, les innovations, la réglementation et la sécurité au travail. La date limite d'inscription pour la journée est fixée au 21 décembre 2015.

[Programme et bulletin d'inscription – 3^{ème} journée du développement apicole – ADA France](#)

Production française de miel et gelée royale en 2014

AND International, cabinet indépendant spécialisé dans les filières agroalimentaires, a réalisé en 2014 une enquête sur la production de miel et de gelée royale en France en 2014. Cette enquête au niveau national et régional a été réalisée principalement auprès des apiculteurs détenteurs de plus de 50 ruches.

[Synthèse production française de miel et gelée royale en 2014](#)

Procédure pour la déclaration de ruches

Conformément à une évolution de la réglementation européenne, la prochaine période de déclaration de ruches, au titre de l'année 2016, se tiendra entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 décembre 2016. Si vous souhaitez actualiser votre déclaration de ruches avant le 1^{er} septembre 2016 pour la demande de certaines aides, par exemple (FAM, MAEC...), vous pouvez effectuer une déclaration à l'aide du formulaire de déclaration de détention de ruchers disponibles [ici](#). Ce document rempli est à renvoyer à l'adresse suivante : telerucher.dgal@agriculture.gouv.fr ou par courrier à

DGAL – Déclaration de ruches
251 rue de Vaugirard
75732 Paris cedex 15

Un récépissé de déclaration de ruches vous sera délivré par mail de préférence ou par courrier.

Synthèse sur l'Apiculture Biologique française

L'ITSAP – Institut de l'Abeille et ADA France ont réalisé une étude de la filière apicole biologique entre juin et décembre 2015. Une première synthèse de 4 pages a été rédigée. Une synthèse publique plus complète sera réalisée et largement diffusée début 2016.

[Synthèse Etude filière apicole biologique – ITSAP & ADA France](#)

Aethina tumida : toujours présent en Italie



Depuis le 16 septembre 2015, 29 foyers ont été observés en Calabre, tous situés dans la zone de protection initiale. Aucun nouveau foyer n'a été détecté depuis le 1^{er} décembre 2015.

La vigilance contre ce prédateur reste donc de mise pour éviter son introduction sur le sol français.

Soyez prudents !

Le point sur les médicaments contre varroa

API-BIOXAL



Depuis le 14 août 2015, l'API-BIOXAL, médicament à base d'acide oxalique, a obtenu son AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Ce médicament se présente sous la forme d'une poudre blanche. Cette poudre est à diluer dans la bonne quantité de sirop et à administrer à raison de 5 ml par entre cadre. Il est important de réaliser ce traitement lors de période de faible présence de couvain dans la colonie.

[Fiche technique API-BIOXAL](#)

APITRAZ



L'APITRAZ a obtenu son AMM le 5 novembre 2015. Ce médicament, à base d'amitraz, se présente sous forme de lanières rectangulaires blanche en plastique, munies de deux attaches avec une marque de pliage.

[Fiche technique APITRAZ](#)

4^{ème} journée de la recherche apicole - Paris

Les 2 et 3 février 2016 se tiendront les 4^{èmes} journées de la recherche apicole organisées par l'ITSAP – Institut de l'Abeille. Inscrivez-vous avant le 12 janvier 2016 pour bénéficier de tarifs préférentiels.

[Programme de la 4^{ème} journée de la recherche apicole](#)

[Bulletin d'inscription pour la 4^{ème} journée de la recherche apicole](#)

Actualités régionales

PCAEA, reconduction du dispositif 411b

Ce dispositif de Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles (dispositif 411b) est de nouveau ouvert pour les apiculteurs. Le prochain appel à projets se déroule du 8 décembre 2015 au 2 mars 2016. Le second appel à projet 2016 sera ouvert du 6 juin 2016 au 6 septembre 2016.

Voici, pour rappel, les informations concernant ce dispositif :

Plafonds des dépenses éligibles

Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles	15 000 €
Plafond maximum pris en compte pour un exploitant individuel ou société autre que GAEC	120 000 €
Plafond maximum pour un GAEC à 2 associés	170 000 €
Plafond maximum pour un GAEC à 3 associés et plus	200 000 €

Les taux d'aide

La filière apicole étant une filière à enjeu de pérennité, elle bénéficie d'une bonification en ce qui concerne le taux d'aide accordé au porteur de projet. Ce taux d'aide est de 35 % minimum (contre 25 % pour les autres filières).

Taux d'aide de base	35 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA)	45 %
Taux d'aide de base pour un projet sur une île	45 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA) pour un projet sur une île	55 %

Les investissements éligibles

Les investissements doivent porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation des bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements.

- Les bâtiments et équipements pour l'extraction, la préparation et le stockage des produits de la ruche (miellerie, extracteur, conditionneur, stockage du miel, du pollen...)
- Les bâtiments et équipements pour l'élevage du cheptel apicole (locaux pour l'insémination, pour le stockage du matériel d'élevage (ruches, cadres, hausses...), pour l'entretien du matériel apicole...)

Les investissements concernant les bâtiments et équipements pour la transformation des produits de la ruche ainsi que ceux pour l'accueil du public et la vente de produits de la ruche ne sont pas éligibles sur ce dispositif mais sur le dispositif 422 ci-dessous.

Attention : il ne faut démarrer aucuns travaux relatifs au projet, ne signer aucune commande ou devis et ne verser aucun acompte avant l'obtention de l'accusé de réception du dossier complet (**guichet unique et service instructeur : DDTM de votre département**).

L'ensemble des documents disponibles :

[Appel à projet](#)

[Notice de l'appel à projet](#)

[Formulaire de demande d'aide Investissements éligibles](#)

PCA EA, reconduction du dispositif 422

Ce dispositif 422 concerne le soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et / ou le développement de produits agricoles en exploitation agricole. Le prochain appel à projets se déroule du 8 décembre 2015 au 2 mars 2016. Le second appel à projet 2016 sera ouvert du 6 juin 2016 au 6 septembre 2016. Voici, pour rappel, les informations concernant ce dispositif :

Plafonds des dépenses éligibles

Plancher d'accès minimum de dépenses éligibles	50 000 €
Plafond maximum	200 000 €
Plafond maximum pour un projet sur une île	400 000 €

Les taux d'aide

La filière apicole étant une filière à enjeu de pérennité, elle bénéficie d'une bonification en ce qui concerne le taux d'aide accordée au porteur de projet. Ce taux d'aide est de 35 % minimum (contre 25 % pour les autres filières).

Taux d'aide de base	25 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA)	35 %
Taux d'aide de base pour un projet sur une île	35 %
Taux d'aide Jeune Agriculteur (JA) pour un projet sur une île	45 %

Les investissements éligibles

Les investissements doivent porter sur la construction, la rénovation, l'adaptation des bâtiments et l'acquisition de matériels et d'équipements.

- Les bâtiments et équipements pour la transformation des produits de la ruche (fabrication de pain d'épices, de bonbons...)
- Les bâtiments et équipements pour l'accueil du public et la vente de produits de la ruche (vente sur l'exploitation...)

Attention : il ne faut démarrer aucuns travaux relatifs au projet, ne signer aucune commande ou devis et ne verser aucun acompte avant l'obtention de l'accusé de réception du dossier complet (**guichet unique et service instructeur : Service agriculture et agroalimentaire de la Région Bretagne**).

L'ensemble des documents disponibles :

[Appel à projet](#)

[Formulaire de demande d'aide](#)

MAEC Apiculture

La nouvelle programmation de la MAEC Apiculture (Mesure Agro-Environnementale et Climatique) est entrée en vigueur en 2015. Sur l'année, 59 apiculteurs s'y sont engagés (le nombre de colonies concerné n'est pas encore connu).

Pour souscrire à la MAEC Apiculture, il vous suffit de contacter votre DDTM pour connaître les modalités.

Groupe Elevage



Les travaux du groupe Elevage se sont poursuivis cette année avec la participation de 11 apiculteurs. Ainsi, 70 reines ont été envoyées sur l'île Callot pour être fécondées par les mâles sélectionnés. 18 reines ont été déposées sur la station d'amélioration de cheptel de La Malhoure. 18 reines ont été inséminées par Bernard SAUVAGER à Chantepie.

Préalablement à ces opérations de fécondations dirigées et instrumentales, les apiculteurs du groupe ont pu tester le caractère hygiénique de leur colonie. Pour ce faire, l'animateur a réalisé des tests à l'azote liquide sur 26 colonies de 5 apiculteurs. Des prélèvements d'abeilles pour comptage de

Varroas phorétiques, afin de déterminer le taux de croissance des populations de Varroa, ont également été effectués sur ces colonies. Au total, 50 prélèvements ont été réalisés et la détermination du nombre de Varroas phorétiques est en cours. Ces informations permettront de mieux caractériser les colonies suivies et pourquoi pas de mettre en évidence des colonies potentiellement tolérantes à varroa. Vaste projet mais porteur de beaucoup d'espoir...

Une réunion du groupe Elevage se déroulera début février 2016 afin de faire le bilan de cette année et de prévoir les opérations de 2016.

Si vous souhaitez participer à ce groupe, n'hésitez pas à contacter Rémi PADE pour qu'il vous transmette toutes les informations nécessaires.

Enquête nationale sur les pertes hivernales

Compte rendu de l'enquête sur les pertes hivernales 2014-2015 et évolution depuis 2007

Depuis huit ans, l'ITSAP-Institut de l'abeille coordonne, en collaboration avec les associations régionales de développement apicole (ADA) et l'appui du service Biométrie de l'Institut de l'Élevage, une enquête nationale afin de disposer de données fiables et de comprendre les causes des pertes hivernales de colonies en France.

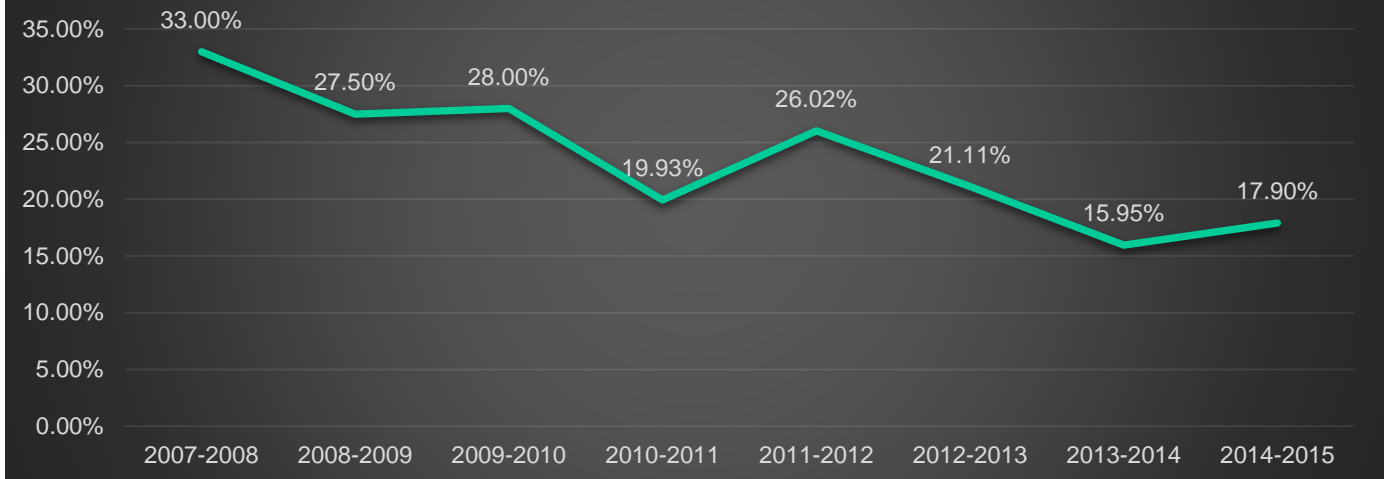
L'année dernière, 29 apiculteurs bretons ont répondu à cette enquête mais très peu de professionnels... Il est important de vous mobiliser pour rendre compte de la situation bretonne.

En Bretagne, le taux de pertes moyen est de 17.90 % pour l'hiver 2015.

Ci-dessous, l'évolution des pertes en Bretagne depuis 2007.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de réponses	13	9	8	8	6	20	19	29
Colonies MEH				2765	1614	3633	2457	1687
Colonies mortes + NV				551	420	767	392	302
Colonies OK				2214	1194	2866	2065	1385
Taux de mortalité	33.00%	27.50%	28.00%	19.93%	26.02%	21.11%	15.95%	17.90%

Taux de mortalité



Expérimentations Varroa



Résultats 2014, expérimentation MAQS

Les résultats préliminaires des expérimentations 2014 sur le MAQS (Acide formique) ont été synthétisés dans un document par l'animateur. Il ne s'agit pour le moment que de données brutes, en attendant les analyses de l'ITSAP – Institut de l'Abeille.

[Résultats bruts – Expérimentations 2015 - MAQS](#)

Expérimentations 2015, Apilife Var© et Aluen CAP©

Cette année, 20 colonies ont été mises en test pour comparer l'efficacité de l'Apilife Var© et de l'Aluen CAP (produit argentin à base d'acide oxalique). Deux lots de 10 colonies ont été suivis pendant 84 jours. La récupération des données est en cours pour transfert à l'ITSAP – Institut de l'Abeille qui se chargera de les analyser.

Situation pour 2016

L'évolution des protocoles expérimentaux nécessaires aux tests de nouveaux médicaments contre Varroa ne sont plus compatibles avec la charge de travail de l'animateur. Le GIE Elevages / ADA Bretagne ne prendra donc pas part aux expérimentations 2016 avec l'ITSAP – Institut de l'Abeille. Des solutions seront recherchées pour tenter de rejoindre le dispositif par la suite.

Enquête production de miel breton 2015

Comme chaque année, une enquête sur la production de miel breton a été mise en place. Vos réponses à cette enquête, traitées de manière anonyme par l'animateur, permettent de dresser un état des lieux de la production de miel en Bretagne. Ces données, récoltées chaque année, nous permettent de communiquer sur l'évolution de la production de miel en Bretagne et de nous garantir un recours en cas de forte baisse de la production pour une demande de calamité agricole.

Depuis le lancement de cette enquête, 10 réponses ont été reçues...

Pour répondre à l'enquête : [Enquête production de miel breton en 2015](#)

Projet Sarrasin de Pays



Cette année, 20 ruches ont été disposées sur deux parcelles de sarrasin de variétés différentes (La Harpe et Spacinska). Ces deux parcelles ont été choisies pour leur emplacement proche l'une de l'autre. 8 balances ont été disposées sous ces ruches pour vérifier la production de miel de sarrasin. Les données n'ont pas encore été analysées mais au total 100 kg ont été récoltés sur la Harpe et aucune montée de miel dans les hausses sur Spacinska.

Groupement d'achat régional des apiculteurs

En cette fin d'année 2015, la structuration d'un groupement d'achat régional des apiculteurs de Bretagne a avancé. La première commande est en cours de finalisation avec le fournisseur retenu suite aux appels d'offre. Son fonctionnement devrait se perfectionner l'an prochain avec la mise en place d'une plateforme de saisie des besoins pour augmenter la réactivité et la compétitivité du groupement.

Formation sur le Varroa le 12 février 2016 - Loudéac

Une formation sur le thème « **Le varroa, connaissances et méthodes de lutte intégrée sur l'exploitation apicole** » sera organisée le **12 février 2016 à Loudéac**. Cette formation, d'une durée de 8 heures, sera réalisée par Julien VALLON, coordinateur bioagresseurs et santé de l'abeille de l'ITSAP – Institut de l'Abeille. L'objectif de cette formation est de vous permettre de développer votre propre stratégie de lutte contre Varroa. Au programme de la journée :

- La biologie du varroa
- Les pathologies associées : les viroses
- La symptomatologie et les effets de la varroose : description de l'état du couvain et des abeilles
- Les méthodes de lutte contre Varroa (médicaments autorisés : conditions d'emploi et efficacité, la prophylaxie et les méthodes biotechniques)
- Intégrer une stratégie de lutte dans son système d'exploitation
- Les perspectives dans la lutte (lignées tolérantes à Varroa, parasites de Varroa, l'emploi d'huiles essentielles)

Cette formation est au tarif de 60 € TTC (50 € HT – tarif contributeur VIVEA), hors frais de repas. Pour vous inscrire, merci de renvoyer le bulletin d'inscription en annexe de cette lettre accompagné d'un chèque de 60 € à l'ordre du GIE Elevages de Bretagne.

[Programme et bon d'inscription – Formation Le Varroa, connaissances et méthodes de lutte intégrée sur l'exploitation](#)



Contact :

Rémi PADE

Tél : 02 23 48 27 42 / Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : remi.pade@bretaane.chambaari.fr

Actions soutenues par :



Rue Maurice Le Lannou
CS 64240 – 35042 RENNES Cedex
www.aie-elevages-bretaane.fr